



Monsieur le Recteur,

Après les ignobles tueries perpétrées entre le 7 et le 9 janvier 2015 et les marches d'une ampleur sans précédent qui ont permis de se retrouver ensemble dans la rue pour témoigner, refuser l'obscurantisme, être solidaires pour être plus forts et rester debout, le temps des réponses politiques est maintenant venu et l'École est interrogée. Notre place spécifique de syndicats de l'Éducation Nationale nous conduit à affirmer qu'il y a urgence à mettre pleinement les actes en accord avec les discours de priorité à la jeunesse, de refondation de l'École et de relance de l'éducation prioritaire. *« Plus que jamais, l'ambition doit aussi être de former des hommes et des femmes capables de comprendre le monde qui les entoure et chacun sait que c'est devenu bien difficile. Former des citoyens qui ne s'en laissent pas conter, aptes à se former un jugement, à prendre part aux grands débats qui nous traversent sans cesse, à développer en eux ce profond sentiment d'humanité et d'altérité sans lequel le monde ne peut vivre en paix. »*, écrivait en 2010 Denis Paget, membre du conseil supérieur des programmes. La FSU les reprend aujourd'hui, car si l'école ne peut pas tout dans un contexte d'injustice sociale, de chômage massif et de stigmatisation de catégories de la population, elle a besoin de reconnaissance, de sérénité, de soutien et de confiance, et bien entendu de moyens avec l'ambition de concrétiser l'idéal d'une société équilibrée coupées des féodalités avec les puissances, qu'elles soient économiques, financières, politiques ou religieuses.

Renforcer les taux d'encadrement, réfléchir au temps scolaire et extrascolaire des élèves, revoir les rythmes à l'école primaire, rétablir une véritable formation initiale préalable à la prise en charge d'une classe à l'année, ces chantiers doivent se poursuivre, s'approfondir et aboutir. Par exemple, le mi-temps en classe, quelquefois sur des niveaux délicats comme le CP, doublé des injonctions de l'ESPE est mal vécu par beaucoup de stagiaires. Il faut également redonner du souffle à la formation continue des professeurs, réfléchir aux contenus enseignés, qu'il s'agisse d'éducation civique ou d'enseignement du fait religieux, éduquer à l'usage des nouveaux médias, lutter contre l'échec scolaire et le décrochage. Les enjeux sont de

taille, aussi, pour les personnels, eux qui exercent au quotidien au contact de la réalité et de la jeunesse et qui doivent être écoutés et entendus.

Mais les injustices sont là, sous nos yeux !

Il y a l'accroissement des inégalités de revenus en France par des politiques publiques moins redistributives : au cours de la dernière décennie, le niveau de vie moyen annuel des 10 % les plus pauvres a très peu augmenté : + 0,9 %, à l'inverse de celui des 10 % les plus riches a connu une nette augmentation, de + 16,4%.

Injustice, au sein même de notre ministère, sur la question salariale. En effet depuis 2000, le pouvoir d'achat des enseignants français a baissé de plus de 10% selon l'OCDE. La ministre de la fonction publique annonce le gel du point d'indice jusqu'en 2017 alors que dans le même temps les recteurs se voient attribués une hausse très substantielle de leur prime de 68% la portant au niveau du salaire annuel d'un certifié au bout de 10 ans de carrière ! Rappelons qu'au 1^{er} janvier avec l'augmentation de la retenue pour pension civile cumulée au gel du point d'indice, les salaires de nombreux fonctionnaires vont baisser. Une perte annuelle de 96 euros pour un enseignant à l'échelon 3, de 167 euros pour un enseignant à la hors classe. Vous comprendrez, monsieur le Recteur, l'émoi que peut provoquer dans la profession l'augmentation d'une prime quand les collègues voient leur salaire baisser.

Injustice, avec la perte de moyens pour l'éducation prioritaire dont la nouvelle carte nationale a été établie à périmètre quasi constant ce qui aboutit à des redéploiements inacceptables. A la FSU, nous pensons que la situation sociale devrait au contraire conduire à prendre en compte toutes les écoles et établissements qui doivent relever de l'éducation prioritaire. Les fortes mobilisations de la fin d'année 2014, qui dans notre académie ont associé élus, parents et personnels ont montré l'attente forte et le besoin social d'un accroissement du nombre de REP. Alors que le classement des écoles était de compétence rectorale, les listes d'écoles relevant de l'éducation prioritaire par département ont été communiquées par voie de presse début janvier au moins en Saône et Loire et en Côte d'Or. A aucun moment la discussion et la concertation n'ont été de mise dans les instances, ce que nous déplorons. Pourquoi, dans certains cas, s'être enfoncés dans cette logique visant à interdire le classement d'écoles sans collège de

rattachement alors que les besoins sont criants ? La FSU continue à demander un élargissement significatif de la carte, avec une transparence totale des critères retenus et la réintégration dans l'éducation prioritaire des écoles et établissements pour lesquels la mobilisation longue et massive des personnels, des parents, montrent l'inadéquation entre les décisions prises et les réalités de terrain.

Injustice, quand la dotation académique annonce la suppression d'en moyenne un poste pour 13 élèves de moins en collège alors qu'un poste est créé pour 16 élèves de plus en lycée. Dans notre académie, la FSU dénonce l'insuffisance des dotations, qui, dans les lycées comme dans les collèges permettent au mieux le maintien des taux d'encadrement. Dans l'enseignement professionnel, la baisse des dotations allouées aux lycées professionnels confirment bien l'incompréhension qui est faite des besoins particuliers de cette voie : pourquoi ne pas envisager la baisse des effectifs par le maintien des moyens comme levier pour améliorer les conditions de travail des enseignants et d'étude des élèves ? Il en sera de même dans les écoles où la stagnation des P/E départementaux ne permettra pas la mise en place des dispositifs plus de maîtres que de classe, la scolarisation des moins de trois ans, sans parler des postes de remplaçants et des postes RASED qui font cruellement défaut. A l'inverse, la FSU revendique des moyens humains pour améliorer les taux d'encadrement, pour qu'aucune classe en primaire et au collège ne dépasse 25 élèves (20 pour l'éducation prioritaire), pour qu'aucune classe en lycée ne dépasse 30 élèves. Des moyens sont également nécessaires pour accompagner tous les élèves en situation de handicap. Alors qu'on fête les 10 ans de cette loi, nombre d'enfants restent sans AVS ou sans place dans des classes ou structures spécialisées : comment s'en contenter ? La FSU est porteuse de plus et de mieux d'éducation, cela passe par des métiers revalorisés, des missions pleinement reconnues et rémunérées en conséquence. Dans le premier degré, le montant de l'ISAE doit être égal à l'ISOE. La FSU revendique également un véritable allègement des tâches administratives des directeurs d'école et non une liste à la Prévert, empilant missions sur missions. Dans le second degré, la mise en place de l'indemnité pour missions particulières introduite à la rentrée 2015 doit se faire avec le souci de respecter l'égalité de traitement entre tous les établissements d'une part, à l'intérieur d'un établissement d'autre part. Pour ce faire, la FSU demande que soient considérés deux blocs distincts dans les missions : celles dont l'exercice contribue à la qualité de

l'enseignement et au bon fonctionnement pédagogique, qui doivent être reconnues dans tous les établissements (coordonnateurs de disciplines, coordination EPS) et celles qui correspondent à des orientations politiques en matière d'éducation et qui peuvent ne pas être mises en œuvre partout (coordonnateur de cycle, référent...). Les dotations accordées aux établissements que vous avez communiquées ne donnent aucune orientation sur les principes de répartition. Elles sont notoirement insuffisantes dans certains lycées où leur nombre n'est déjà pas en adéquation avec le nombre de disciplines enseignées.

L'article 3 du décret du 20 août 2014 rend possible l'attribution des missions par l'intermédiaire d'allègement de service décidé par le conseil d'administration. Ainsi que le prévoit cet article, la décision d'accorder l'allègement de service revient au Recteur. Nous demandons que les décisions des conseils d'administrations soient respectées. Nous vous demandons Monsieur le Recteur de vous engager sur ce point. En outre, nous demandons que les missions de correspondant TICE, et gestion de laboratoire continuent d'être considérées comme des ARE et que les collègues qui en assument la charge bénéficient d'un allègement de service.

Nous souhaitons faire part de nos inquiétudes sur les crédits de l'enseignement professionnel. Les crédits pédagogiques versés aux lycéens professionnels passent de 18,14 € par élève en 2014 à 17,92 € en 2015. A cette baisse des dotations de l'État s'ajoute celle des versements de la taxe d'apprentissage. A ce jour, le montant des compensations n'est pas connu mais les premiers éléments indiquent qu'il ne couvrira pas les pertes directes liées à la réforme du versement de la taxe. La voie professionnelle qui a déjà subi les dégâts de la réforme du BAC pro en 3 ans, ne doit pas se trouver face à des difficultés financières. La FSU dénonce cette absence d'investissement qui concerne pourtant un tiers des lycéens, **une nouvelle injustice**.

Toujours concernant la voie professionnelle nous voulons évoquer la situation du Lycée professionnel de Migennes dont les personnels sont dans l'attente. Pouvez-vous Monsieur le Recteur nous dire quelle position le Rectorat soutiendra auprès du conseil régional ?

Concernant les personnels administratifs, la FSU dénonce l'alourdissement des tâches qui continue de dégrader leurs conditions de travail (nouveau logiciel chorus par exemple) dans un contexte académique de

retrait de deux postes. Elle exige un barème de dotation et non pas un barème de répartition.

La FSU s'indigne de voir s'appauvrir les stages de formation continue en présentiel pour l'ensemble des personnels administratifs au profit de quelques stages à distance alors que l'on sait qu'un administratif peut très difficilement participer à ses formations sur son lieu de travail car le quotidien des tâches et sollicitations l'accapare.

Enfin, l'injustice et l'incompréhension sont de mise chez nos collègues stagiaires quand ils nous font part de remarques quant à l'organisation de formations pendant les vacances. Ce phénomène concerne plusieurs disciplines. Nous nous associons à leur incompréhension. Nous vous demandons donc de déplacer ces formations et de faire en sorte que nos collègues stagiaires soient bel et bien libérés pendant les congés scolaires.

Pour terminer la FSU considère que certaines questions ne peuvent plus attendre sur les rémunérations, les conditions de travail et la formation des personnels, et c'est pour cela qu'elle appelle les personnels à être en grève le 3 février prochain.